

DECLARATION

des causes d'incapacité ou d'interdiction faisant obstacle
à la validation du permis de chasser

La validation du permis de chasser n'est pas accordée :

- aux mineurs non émancipés âgés de plus de seize ans, à moins que la validation ne soit demandée pour eux par leur père, mère ou tuteur ;
- aux majeurs en tutelle, à moins qu'ils ne soient autorisés à chasser par le juge des tutelles ;
- aux personnes condamnées, privées du droit de port d'armes ;
- aux personnes n'ayant pas exécuté les condamnations prononcées contre elles pour une infraction à la police de la chasse ;
- aux personnes condamnées en état d'interdiction de séjour ;
- aux personnes inscrites au fichier national automatisé nominatif des personnes interdites d'acquisition et de détention d'armes ;
- aux personnes condamnées pour infraction à la police de la chasse, ou pour homicide ou coups et blessures involontaires à l'occasion d'une action de chasse ou de destruction d'animaux nuisibles, lorsque la condamnation est assortie de la privation du droit de conserver ou d'obtenir un permis de chasser ;
- aux personnes ayant formé l'opposition prévue au 5° de l'article L. 422-10 du code de l'environnement ;
- aux personnes atteintes de l'une des affections médicales ou infirmités suivantes :
 - toute infirmité ou mutilation ne laissant pas la possibilité d'une action de tir à tout moment précis et sûre ;
 - toute affection entraînant ou risquant d'entraîner des troubles moteurs, sensitifs ou psychiques perturbant la vigilance, l'équilibre, la coordination des mouvements ou le comportement ;
 - toute affection entraînant ou risquant d'entraîner un déficit visuel ou auditif susceptible de compromettre ou de limiter les possibilités d'appréciation de l'objectif du tir et de son environnement ;
 - toute intoxication chronique ou aiguë ou tout traitement médicamenteux dont les effets peuvent entraîner les mêmes risques.

**Le signataire est informé que quiconque aura obtenu ou tenté d'obtenir
indûment la validation d'un permis de chasser, sera puni des peines prévues
par l'article 441-6 du code pénal (deux ans de prison et 30 000 euros
d'amende).**

Cette demande fait l'objet d'un contrôle auprès du fichier des Interdits d'Armes

Je soussigné,

NOM * : _____ PRENOM * : _____

- certifie sur l'honneur qu'aucune des dispositions de la déclaration ci-dessus sur les causes d'incapacité ou d'interdiction faisant obstacle à la validation du permis de chasser, ne m'est applicable ;
- déclare sur l'honneur souscrire un contrat d'assurance Français en responsabilité civile couvrant les risques liés à la pratique de la chasse.
- demande la validation de mon permis de chasser pour la campagne de chasse citée en référence en tête de la présente demande, dans les conditions indiquées dans le cadre ci-dessous.
- certifie sur l'honneur n'être titulaire que d'un seul Carnet de Prélèvement Bécasse ou d'un seul compte CHASSADAPT.

Fait à _____ le ____ / ____ / ____

SIGNATURE *

Pour les mineurs, autorisation de chasser accordée par :

Père / Mère / Tuteur légal* :

Signature : _____ Le : _____

* rayer les mentions inutiles et préciser nom et prénom du signataire de la présente autorisation

Votre validation 2025-2026 :**Validations disponibles****Tarifs****Choix (1)****Validation Nouveau Chasseur (2)****65 €****Validation Départementale 82 Tout Gibier****160 €****Validation Nationale Tout Gibier 220.80€ + 5,20€ de frais obligatoires****226 €****Assurance Responsabilité Civile Chasse****22 €**

Contribution « DROIT LOCAL SANGLIER » uniquement pour le **HAUT-RHIN, BAS-RHIN et MOSELLE***

70 €

* Merci d'entourer le département souhaité

(1) cocher la ou les cases correspondantes

(2) cette validation concerne uniquement les premiers permis datant de moins d'un an

Total

_____ €

**DEMANDE DE VALIDATION
DU PERMIS DE CHASSER**

CODE DE L'ENVIRONNEMENT – ARTICLES L.423-12 A L.423-21 ET R.423-12 A R.423.24

Campagne de chasse 2025-2026**Identification du demandeur**

***Champs à remplir obligatoirement**

Civilité* : Mme M.

Nom* : _____

Prénom (s)* : _____ , _____
_____, _____

Adresse* : _____

Complément d'adresse : _____

Code Postal* : _____

Commune* : _____

: _____ : _____

@ : _____ @ _____

N° Guichet Unique *

* Vous trouverez ce numéro sur votre ancienne validation, sous le code-barre :

***Champs à remplir obligatoirement**

Numéro Permis de chasser* : _____

Date de délivrance* : ____ / ____ / ____

Par* : ONCFS/OFB

Préfecture (préciser le dépt. : _____)

Date de naissance du titulaire* : ____ / ____ / ____

Ville de naissance* : _____

Département de naissance* : _____



Carnet bécasse papier

Carnet numérique CHASSADAPT

Aucun carnet

MIC INSURANCE proposée par le Cabinet BANK (n°Orias 07000998) et distribuée par la FDC82.

Moyens de paiements acceptés : ESPECES, CARTE BANCAIRE ou CHEQUE à établir à l'ordre de : « REGIE DES RECETTES – FDC 82 »

La loi informatique et libertés modifiée du 6 janvier 1978 s'applique à toutes les réponses et les données personnelles collectées sur ce document. Les informations recueillies sont nécessaires au traitement de votre dossier dans le cadre de notre mission et de notre obligation contractuelle. Les modalités de traitement et vos droits d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement sont précisés par notre politique de confidentialité accessible via l'adresse suivante : <http://www.chasse-nature-occitanie.fr/tarn-et-garonne/rgrp.pdf>. Le droit d'opposition ne s'applique pas au fichier FINIADA auquel la demande de validation du permis de chasser est soumise pour contrôle.